

6 janvier 2022

Original: anglais

(22-0089) Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 5 janvier 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la <u>Chine</u>.

Intitulé: Guide sur la gestion environnementale de l'enregistrement de nouvelles substances chimiques (Projet de Notification)

Motif de l'addendum:	
[]	Modification du délai pour la présentation des observations - date:
[]	Adoption de la mesure notifiée - date:
[X]	Publication de la mesure notifiée - date: 17 novembre 2020
[X]	Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date: 1 ^{er} janvier 2021
[X]	Accès au texte final de la mesure¹: http://www.mee.gov.cn/xxgk2018/xxgk/xxgk02/202005/t20200507 777913.html
[]	Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date: Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification:
[]	Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiée ¹ : Nouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant):
[X]	Publication de directives d'interprétation et accès au texte¹: http://www.mee.gov.cn/xxgk2018/xxgk/xxgk01/202011/t20201119 808843.html
[]	Autres:

Teneur: Les sociétés souhaitant produire ou importer de nouvelles substances chimiques devront être enregistrées ou inscrites avant d'entreprendre ces activités. Les nouvelles substances chimiques qui ne sont pas enregistrées ou inscrites ne pourront pas faire l'objet de recherche ni être produites, importées, transformées ou utilisées.

¹ Il est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale/modifiée et/ou des directives d'interprétation.